Département du Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 1er décembre 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

N°508/2022 ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales.
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société TRBA chargée de réaliser le raccordement d'un assainissement unitaire rue Desprez Demeester à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er:

Des mesures d'interdiction de circulation (sauf riverains) seront appliquées pendant la période du 7 au 22 Décembre 2022 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2:

Les véhicules seront déviés par les rues suivantes :

- Emery Bulcourt
- · Charles Ramond
- Route de Lille
- Chemin de Vermelles

<u> Article 3 :</u>

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société TRBA chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Article 5:

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire Yves TERLATAY-SCL

